

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 825

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 9

À l'alinéa 47, substituer aux mots :

« dans le cadre des dispositions des articles L. 133-1-1 et suivants »

les mots :

« en application des articles L. 133-1-1 à L. 133-1-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.